

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

### 1 Identification de la substance/préparation

- \* Nom du produit: REDOX STANDARD
- \* Code du produit: RS358
- \* Emploi de la substance / de la preparation Produits chimiques pour laboratories

### 2 Identification des dangers

- \* Principaux dangers: Néant.
- \* Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:  
Le produit n'est pas à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.
- \* Système de classification:  
La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.
- \* Éléments d'étiquetage SGH néant

### 3 Composition/informations sur les composants

- \* Caractérisation chimique
- \* Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.
- \* Composants dangereux: néant
- \* Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

### 4 Premiers secours

- \* Remarques générales: Aucune mesure particulière n'est requise.
- \* Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- \* Après contact avec la peau: En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
- \* Après contact avec les yeux:  
Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.
- \* Après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un médecin.

### 5 Mesures de lutte contre l'incendie

- \* Moyens d'extinction:  
CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- \* Equipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.

### 6 Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

- \* Les précautions individuelles: Pas nécessaire.

\* Mesures pour la protection de l'environnement:

Diluer avec beaucoup d'eau. Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

\* Méthodes de nettoyage/récupération:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

\* Indications supplémentaires: Aucune substance dangereuse n'est dégagée.

## **7 Manipulation et stockage**

\* Manipulation:

\* Précautions à prendre pour la manipulation: Aucune mesure particulière n'est requise.

\* Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.

\* Stockage:

\* Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.

\* Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.

\* Autres indications sur les conditions de stockage: Néant.

## **8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle**

\* Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:

Sans autre indication, voir point 7.

\* Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

\* Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

\* Equipement de protection individuel:

\* Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

\* Protection respiratoire: Protection respiratoire recommandée.

\* Protection des mains:

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

\* Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

\* Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

\* Protection des yeux: Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

## **9 Propriétés physiques et chimiques**

\* Indications générales.

Forme: Liquide

Couleur: Incolore  
Odeur: Caractéristique  
\* Changement d'état  
Point de fusion: 0°C  
Point d'ébullition: 100°C  
\* Point d'inflammation: Non applicable.  
\* Auto-inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.  
\* Danger d'explosion: Le produit n'est pas explosif.  
\* Densité: Non déterminée.  
\* Solubilité dans/miscibilité avec l'eau: Entièrement miscible  
\* Teneur en solvants: Solvants organiques: 0,0 %  
Eau: 96,7 %  
Teneur en substances solides: 3,6 %

### **10 Stabilité et réactivité**

\* Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.  
\* Substances à éviter:  
\* Réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.  
\* Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

### **11 Informations toxicologiques**

\* Toxicité aiguë:  
\* Effet primaire d'irritation:  
\* de la peau: Pas d'effet d'irritation.  
\* des yeux: Pas d'effet d'irritation.  
\* Sensibilisation: Aucun effet de sensibilisation connu.  
\* Indications toxicologiques complémentaires:  
Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE de classification des préparations, le produit n'est soumis à aucune obligation de marquage.  
En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons.

### **12 Informations écologiques**

\* Autres indications écologiques:  
\* Indications générales:  
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant  
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

### **13 Considérations relatives à l'élimination**

\* Produit:  
\* Recommandation: De petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères.  
\* Emballages non nettoyés:  
\* Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.  
\* Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

#### **14 Informations relatives au transport**

- \* Transport par terre ADR/RID et RTMDR/RTMDF (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier/domestique):
- \* Classe ADR/RID-RTMDR/F (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train): -
- \* Transport maritime IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux):
- \* Classe IMDG: -
- \* Marine Pollutant: Non
- \* Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR:
- \* Classe ICAO/IATA: -
- \* "Règlement type" de l'ONU: -
- \* Indications complémentaires de transport: Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus.

#### **15 Informations réglementaires**

- \* Marquage selon les directives CEE:
- Les mesures de prudence habituelles doivent être observées en cas de manipulation de produits chimiques.
- Le produit n'est pas tenu d'être identifié suivant les directives de la Communauté Européenne / la "GefStoffV"= la Réglementation sur les Produits dangereux.
- \* Prescriptions nationales:
  - \* Classe de pollution des eaux: Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.

#### **16 Autres données**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

\* Service établissant la fiche technique: Health and Safety

\* Contact: sds@reagecon.ie

\* Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO: International Civil Aviation Organization

ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals